

Niveau 4 (ou assimilés)

Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

MAJ : 04/09/2026

Diplôme d'État

Le TISF est un professionnel qui assure une fonction éducative et préventive dans le quotidien et au domicile des personnes accompagnées et de la sphère familiale dans des situations importantes de la vie (naissance, séparation, décès, etc...) ou dans le cadre de la Protection de l'enfance (visites accompagnées par un tiers).

Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de son intervention et permet au professionnel d'accompagner les personnes dans la pratique du « faire avec » dans une logique de parcours.

Le TISF est amené à travailler en équipe pluri-professionnelle et en partenariat avec d'autres acteurs de l'action sociale. Il exerce au sein d'associations d'aide à domicile, d'établissements sociaux et médico-sociaux (CHRS, CADA...) ou en collectivités territoriales (Départemental, CCAS) en situation de handicap) ou en collectivités territoriales (Conseil Départemental, CCAS).

Objectifs

✓ Développer des compétences qui font du TISF un travailleur social de proximité garant des droits et du respect des personnes accompagnées en tenant de leurs attentes et de leurs besoins

✓ Expérimenter le métier par le biais de l'alternance (périodes de formation en stage et en centre de formation).

✓ Expérimenter et développer une fonction de soutien à la parentalité.

✓ Contribuer au développement de la dynamique familiale.

Programme

Pour un parcours complet,

✓ Formation théorique :

3 blocs de compétences,
3 domaines de formation

- DF1 - Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours (420 h)
- DF2 - Accompagner le(s) futur(s) parent(s) dans la fonction parentale (380 h)
- DF3 - S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours (150 h)

✓ Formation pratique :

1ère année :

- ⇒ 1er stage de 8 semaines obligatoires au sein d'une association à domicile
- ⇒ 2ème stage de 8 semaines (stage 2 période 1)

2ème année :

- ⇒ 1er stage de 4 semaines (stage d'observation et d'expérimentation au sein de structures de la petite enfance)
- ⇒ 2ème stage de 10 semaines (stage 2 période 2)

Poursuite d'études

Le technicien de l'intervention sociale et familiale peut poursuivre vers les formations de grade Licence de travailleurs sociaux (par exemple DE Educateur de jeunes enfants). Un allègement de maximum un tiers de la formation d'EJE peut être sollicité pour accéder à la formation d'éducateur de jeunes enfants.

Méthodes mobilisées

Cours théoriques, travaux dirigés, suivi du parcours de professionnalisation par un formateur conseiller d'étude, séminaires liés à une thématique, travail en transversalité, journées d'étude, analyse de la pratique, ateliers sur des thématiques professionnelles, préparation à la certification pour le diplôme d'État, groupe d'analyse des situations professionnelles, visites et témoignages sur site.

Modalités d'évaluation

Des évaluations formatives sont organisées au cours des deux années de formation :

- tests de connaissances,
- écrit à partir d'une situation,
- rapport de stage, oral,
- note de réflexion
- évaluation à partir d'un écrit professionnel, ...

Taux de réussite au diplôme

Nombre d'inscrits	Nombre d'admis	Validation partielle	Taux de réussite
DETISF 2025			
6	4	0	67 %
DETISF 2023			
8	8	0	100 %

La validation par bloc de compétences est possible.

Le diplôme est également accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Public

- Personnes en poursuite d'étude (formation initiale - FI)
- Demandeurs d'emploi (FPC)
- Salariés (formation professionnelle continue - FPC)

Possibilité d'entrer en formation en contrat d'apprentissage (jusqu'à 29 ans révolus ou sans condition d'âge pour les personnes ayant une RQTH), en contrat de professionnalisation ou avec un CPF-Transition (FPC).

- Personnes ayant obtenu une validation partielle du diplôme par la VAE.

Prérequis

L'accès à la formation TISF n'exige pas de prérequis de diplôme ni d'expérience.

Durée pour un parcours de formation complet

2 ans dont :

950 h de formation théorique
1 050 h de formation pratique

Accessibilité handicap

L'IRTESS s'assure de la mise en place des aménagements notifiés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes (CDAPH) suite à la demande de la personne.

Contact référent handicap

Anne PONCHON

referent-handicap@irtess.fr

Tel. 03 80 72 64 39

Pour l'évaluation et le recueil des besoins, prendre contact avec la responsable de formation ME/TISF : Stéphanie COTTIN - scottin@irtess.fr

Admission TISF – Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (niveau 4)

Modalités d'accès à l'épreuve d'admission

Les modalités d'admission sont identiques pour les candidats qui s'inscrivent dans une démarche de certification globale ou dans une démarche d'acquisition de blocs de compétences

Informations et inscriptions en ligne : <https://www.irtess.fr/catalogue-formations/technicien-de-lintervention-sociale-et-familiale/>

Processus d'admission

- Un épreuve orale d'admission

Sont dispensés de l'épreuve d'admission les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- lauréat de l'institut de l'engagement
- ayant une promesse d'embauche en contrat d'apprentissage
- ayant une promesse d'embauche en contrat de professionnalisation
- ayant déjà acquis un ou plusieurs domaines de compétences du DETISF relevant des dispositions de l'arrêté du 25/04/2006 et de l'arrêté modificatif du 27/10/2014 relatif au DE TISF
- ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences du DETISF relevant des dispositions de l'arrêté du 01/07/2024.

Période d'inscription et dates des épreuves

Voir la fiche en ligne : <https://www.irtess.fr/catalogue-formations/technicien-de-lintervention-sociale-et-familiale/>

Rentrée : tous les ans en septembre.

Tarif

Frais d'inscription à l'épreuve d'admission :

- 110 € pour une formation : épreuve orale de 30 mn)
- 130 € pour deux formations (TISF et ME) épreuve orale de 45 mn.

Les frais d'inscription au processus d'admission restent dus quelle qu'en soit l'issue.

Frais de formation :

<i>Rentrée scolaire 2026</i>	Etudiants Formation Initiale (poursuite d'étude) et demandeurs d'emploi (FPC)	Formation par la voie de l'apprentissage	Formation Professionnelle Continue (salariés financés par l'employeur, leur OPCO ou la CPIR)
Frais d'inscription	197 € x 2 années scolaires	Formation gratuite. Pas de frais d'inscription.	197 € x 2 années scolaires
Frais de scolarité	375 € x 2 années scolaires	Formation gratuite	/
Frais pédagogiques	financés par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté	Formation gratuite. Frais pris en charge par l'employeur ou par les OPCO de l'employeur.	14 630 € pour l'ensemble des 2 années de formation

Avant et après l'entrée en formation, les frais d'inscription restent dus.

Tarifs applicables du 1er janvier au 31 décembre 2025. Paiement en ligne sécurisé sur la plateforme Paybox.

Places disponibles et modes de financement

La formation est accessible :

- en poursuite d'étude (formation Initiale - FI) et demandeurs d'emploi (FPC) : 7 places. Les frais pédagogiques sont financés par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, les frais d'inscription et de scolarité sont à la charge du stagiaire.
- en apprentissage (FPC-App) : 10 places. Les frais d'inscription et pédagogiques sont financés par l'employeur
- en Formation Professionnelle Continue : 20 demandeurs d'emploi
- en Formation Professionnelle Continue des salariés (FPC), 15 places :
 - si le stagiaire est salarié ou en contrat de professionnalisation du secteur socio-éducatif, les frais d'inscription et les frais pédagogiques sont financés par l'employeur.
 - dans le cadre d'un CPF de transition, les frais pédagogiques sont financés par la CPIR. Dans ce cas, les frais d'inscription peuvent être à la charge du stagiaire.

Pour les candidats en situation d'emploi : avoir l'engagement écrit de l'employeur pour entreprendre cette formation.